

Commande groupée d'ARBRES et d'arbustes

Avant
le 6
JUILLET

Plantation d'arbres

Pour le maintien des paysages bocagers de la Manche

Passez commande avant le 6 juillet et
bénéficiez d'un tarif préférentiel

BONS DE COMMANDE DISPONIBLES :

- > dans votre Mairie
- > auprès de votre antenne Chambre d'agriculture
- > Sur internet : www.normandie.chambres-agriculture.fr

Photo : Stéphane PESTEL – Chambre d'agriculture de Normandie

Comment participer ?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- **Jeunes plants d'arbres** et d'arbustes aux origines adaptées pour le département de la Manche (plants en racines nues, en moyenne de 1 à 3 ans),
- **Dalles de paillages biodégradables** (50 cm x 50 cm),
- **Protections (filets) gibier** contre les chevreuils (ht= 1.20m), lièvres et les lapins (ht= 60cm). **Prévoir 2 tuteurs (non compris) pour le maintien de chaque filet. Tuteur de 1.50m de hauteur pour le maintien des filets chevreuils et de 0.80 m pour le maintien des filets lapins.**

Commandes possibles par **multiples de 5** (par essence) et **à partir de 20 plants au total** pour tout type de plantations et sans limite maximale.

Vous devez compléter et renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint accompagné **obligatoirement du chèque de règlement** correspondant à la commande (**Toute commande non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte**).

Calendrier et lieux de livraison

Calendrier et lieux de livraison **AU CHOIX** (Susceptibles d'être modifiés) :

- Samedi 26/11/22 - secteur du sud Manche
- Samedi 03/12/22 - secteur du Saint-Lois
- Samedi 03/12/22 - secteur du Coutançais
- Samedi 10/12/22 - secteur du nord Manche

Attention : pour les plantations réalisées sur le territoire de Granville Terre et Mer, de Saint-Lô Agglo, Villedieu Intercom et sur la communauté d'agglomération Le Cotentin, munissez-vous du dépliant spécifique pour passer votre commande.

Un courrier d'invitation vous sera adressé 2 semaines avant la remise des plants afin de vous préciser le lieu et les modalités de la distribution. La remise des plants sera regroupée par secteur et organisée avec la FABM (Fédération des Associations de Boisement de la Manche).

Les commandes seront livrées en sacs individuels. Les arbres devront être plantés dans la semaine suivant la livraison. Au-delà, pour conserver leur fraîcheur, ils devront être mis en jauge. Les techniciens bocage se tiendront à votre disposition le jour de la livraison pour vous conseiller.

Pour faciliter votre choix...

Essence	Catégorie		Distance de plantation mètre	Hauteur adulte mètre	Ecologie et adaptation
	arbuste	haut-jet			
Aulne glutineux	X	X	3	15 à 20	Sols hydromorphes** (prés humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Peuplier dans les terrains frais et très humides.
Châtaignier	X	X	3 à 6	15 à 25	Sols assez riches, sans hydromorphie, sans calcaire. Tolère les embruns.
Chêne sessile		X	4 à 8	15 à 25	Espèce à large amplitude. Il accepte des sols assez variés, préfère les sols moyennement secs à moyennement humides. Le chêne sessile tolère bien les sécheresses estivales .
Bourdaïne	X		1	1 à 5	Présente sur différents types de sols. Intéressante pour sa floraison mellifère à la fin du printemps et pour sa fructification très appréciée des oiseaux. Un arbuste favorable à la biodiversité . En automne, les feuilles prennent de superbes teintes.
Troène sauvage	X		1	2 à 3	Sols basiques à légèrement acides. Plante mellifère pour haie libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant.
Hêtre		X	0,5* à 6	1 à 30	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie, possibilité de le conduire en haie taillée monospécifique.
Merisier		X	3 à 6	15 à 20	Sols profonds riches et à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.
Tilleul des bois	X	X	3 à 6	20 à 30	Espèce rustique même sur sols difficiles (sols frais à secs) sans hydromorphie.
Charme	X		0,5* à 1	1 à 10	Sols secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charmillie, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage. Feuillage marcescent.
Noisetier	X		1	2 à 4	Espèce à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.
Erable champêtre	X		1	8 à 12	Arbuste haut, tolère les sols secs, craint l'hydromorphie. Utilisé en taillis ou en haie taillée.
Prunier myrobolan	X		1	3 à 5	Espèce à large amplitude écologique, tolère les embruns, produit des Prunes comestibles de la taille des Mirabelles.

* distance entre les plants préconisée pour réaliser une haie de Charmille ou de Hêtre taillée
 ** Hydromorphie : se dit d'un sol où se produit un engorgement en eau temporaire ou permanent.

Plantations à réaliser dans le cadre de la réglementation en vigueur (distances de plantation vis-à-vis des fonds voisins, articles 670 et 671 du code civil)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
Nathalie POTTIER ou Héloïse PICHOT
 02 31 70 26 03
nathalie.pottier@normandie.chambagri.fr

Commande à détacher et à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à CHAMBRE D'AGRICULTURE
 Equipe BOISEMENT
 6 avenue de Dubna - 14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX

Date limite : MERCREDI 6 JUILLET 2022

A détacher et à retourner à la Chambre d'agriculture (adresse au verso)
Avant le mercredi 6 juillet 2022 dernier délai

Nom :

Adresse (où vous recevrez notre courrier) :

Tél. (portable obligatoire):

Mail:

Secteur de livraison **choisi** : Sud Manche le 26/11/22 St Lois le 03/12/22
 (Cocher la case de votre choix) Coutançais le 03/12/22 Nord Manche le 10/12/22

Essences	Quantités par multiple de 5 par essence (soit, 5, 10, 15...)		
Aulne glutineux			
Châtaignier			
Chêne sessile			
Bourdaïne			
Troène sauvage			
Hêtre			
Merisier			
Charme			
Noisetier			
Erable champêtre			
Prunier myrobolan			
Tilleul des bois			
Total plants (20 au minimum)		Prix unitaire TTC	Montant à régler
		X 1.60 € /plant	
Fournitures : Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)			
Dalles de paillages		X 1.10 € /unité	+
Gaines de protection lapins *		X 0.40 € /unité	+
Gaines de protection chevreuils *		X 1.10 € /unité	+
Total TTC à régler ⁽¹⁾			=

Attention : pour les plantations réalisées sur le territoire de **Granville Terre et Mer, Saint-Lô Agglo, Villedieu Intercom et sur la communauté d'agglomération Le Cotentin**, munissez-vous du dépliant spécifique pour passer votre commande.

⁽¹⁾ Règlement du « total à régler TTC » à joindre **impérativement** à la commande par **chèque émis à l'ordre de la Chambre d'agriculture** (sans autre précision).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.

Commune de plantation :

Signature :

Fait à

le

Plantation d'arbres

Pour le maintien des paysages bocagers de la Manche

Commande groupée d'ARBRES et d'arbustes

Passer commande avant le 6 juillet et bénéficiez d'un tarif préférentiel

Photo Stéphane PESTEL - Chambre d'agriculture de Normandie

A retourner avant le 6 JUILLET



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «des équipements agricole et rural»